

**Les interventions des sociétés de capital-risque,
pour un soutien public au capital-risque de
proximité**

**Enquête réalisée par Epicea
dans le cadre d'une étude pour la DATAR
au cours du premier semestre 1998**

Sommaire

Introduction : objectifs et méthodologie	3
1 Constats sur la distribution des organismes, et de leurs interventions	3
1. 1 Capital des organismes	3
1. 2 Niveaux d'interventions	4
2 Pour un soutien public au capital-risque de proximité	6
2. 1 Un problème inhérent aux structures : l'impossible autofinancement de l'accompagnement	6
2. 2 Impact de l'aide sur le nombre d'interventions	6
2. 3 Impact de l'aide sur le montant des projets financés	8
2. 4 Propositions sur les modalités d'applications de l'aide	8
3 Soutien à la qualification des acteurs	10
3. 1 Les réseaux existants ont une activité limitée	10
3. 2 Besoins identifiés	11
Conclusion	12
Liste des annexes	13

Introduction : objectifs et méthodologie

Epicea a réalisé au premier trimestre 1998 une étude pour le compte de la DATAR.

Cette étude a conduit Epicea à effectuer :

- 1) une identification aussi précise que possible des acteurs du capital-risque qui interviennent effectivement dans les petites entreprises, notamment en création, ainsi qu'une analyse de leurs pratiques en matière de participation dans des entreprises, notamment en création, pour des montants inférieurs à 1 million de francs ;
- 2) une étude qualitative des actions à entreprendre pour répondre aux besoins et améliorer les pratiques de ces organismes.

57 sociétés de capital-risque intervenant en participation pour des montants inférieurs à 1 million de francs, ont été sélectionnés dans la base de données d'Epicea.

Sur ces 57 organismes identifiés, 52 ont été interrogés (au moyen d'un questionnaire détaillé joint en annexe, complété par un entretien par téléphone), 5 étant hors champ.

Seules ont été retenues les sociétés de capital risque étant intervenues, au moins sur un projet, en création, pour moins d'un million de francs. Ont été exclues du champs les outils de médiation directe entre le créateur et les épargnants, ainsi que les SDR.

Nous disposons de données assez complètes sur **39 organismes**, ce qui nous donne une vue représentative sur les interventions en capital dans les petites entreprises, notamment en création, en France.

16 organismes ayant répondu appartiennent aux réseaux UNICER ou CDC-PME (dont 8 double appartenance), 11 au réseau ANCP, **16 étant hors réseaux de capital-risque**.

1 Constats sur la distribution des organismes, et de leurs interventions

1. 1 Capital des organismes

Cette partie se réfère notamment aux tableaux statistiques des pages 23, 32 et 33.

On note une grande diversité dans les tailles des intervenants : de Filières (111 KF de capital¹ pour 3 interventions de moins de 100 KF en 1996) à FINORPA (847 MF de capital pour 12 interventions de 100 KF à 1 MF en 1996 et 15 interventions de 50 à 500 KF en 1997), ou l'IDPC (qui n'intervient

¹ Après imputation des provisions imposée par un changement de statut.

que de façon très marginale à moins d'1 MF). Entre les deux, on trouve des structures comme Herriko ou Autonomie et solidarité (environ 10 MF de capital et 10 interventions par an en création à moins de 100 KF en capital pour la plupart, les 2/3 de l'intervention étant faites en compte courant).

1. 2 Niveaux d'interventions

Globalement, les plus « gros » organismes (en capital), sont ceux qui font les interventions à plus de 250 KF, les interventions à moins de 250 KF se répartissant assez régulièrement des plus gros aux plus petits.

Si donc, on introduisait un double critère pour bénéficier d'une aide : capital de l'organisme inférieur à 50 MF et prise en compte uniquement des participations supérieures à 250 KF, on ne soutiendrait que quelques organismes et pas forcément ceux pour lesquels ce soutien serait déterminant.

Distribution des projets en création, selon leur montant

	nombre de projets dont le montant est compris entre						TOTAL
	0-50 KF	51-100 KF	101-250 KF	251-500 KF	501-1000 KF	> 1 MF	
En portefeuille							
Capital	134	140	222	160	85	46	787
CCA	32	37	87	49	38	29	272
1996							
Capital	36	29	50	30	9	9	163
CCA	5	10	24	6	3	2	50
1997							
Capital	43	34	42,98	45,02	19	8	192
CCA	8	13	26	6	7	4	64
proportion (/total)	17%	18%	28%	20%	11%	6%	
Cumulé	17%	35%	63%	83%	94%	100%	

NB : CCA = Comptes Courants d'Associés

Les interventions en capital se répartissent régulièrement sur les classes 0/50 KF, 50/100 KF, 100/250 KF et 250/500 KF, 63 % des interventions sont inférieures à 250 KF.

On peut également noter que le tiers des investissements concerne des projets inférieurs à 100 KF (17% sont même inférieurs à 50 KF).

Distribution des organismes suivant leur fourchette d'intervention en création

Le tableau qui suit répartit en nombre les organismes suivant leur champ d'intervention en création. On lit notamment que 23 % des structures font toutes leurs interventions entre 100 et 250 KF et 15% en dessous de 100 KF, au total **38 % des structures n'interviennent pas au dessus de 250 KF.**

Structures Finissant à	Commençant à						Total	
	0	50	100	250	500	1 MF		
50							0	0%
100	4	2					6	15%
250	1	5	2				8	23%
500	2	3	4	1			10	25%
1 MF	4	1	2	1			8	20%
Plus	3	1	1	1		1	7	18%
Total	14	12	9	3	0	1	40	
%	35%	30%	25%	8%	0%	3%		

2 Pour un soutien public au capital-risque de proximité

2. 1 Un problème inhérent aux structures : l'impossible autofinancement de l'accompagnement

D'une manière générale, la plupart des structures disposent de très peu de marges pour financer de lourds frais de fonctionnement. Femu qui (Corse) chiffre le budget de fonctionnement à 400 KF par an et à 10 KF par dossier étudié (40 à 80 heures). Rhône Alpes Crédit parle d'un coût moyen de gestion sur la durée de vie de la participation à 300 KF.

La plupart du temps, ce sont des compétences bénévoles ou des structures externes partenaires (Chambres de Commerce, conseils en gestion essentiellement) qui sont mobilisées pour assurer l'étude et le suivi des dossiers. Les sociétés de capital-risque de proximité parviennent à exercer leur métier de capital-risqueur au prix de "bricolages" qui, s'ils peuvent être efficaces dans la phase d'étude, rendent précaire un suivi régulier de l'entreprise sur le long terme.

Ainsi, les ressources que ces structures peuvent dégager de leur investissement sont largement insuffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement nécessaires.

Cela est d'autant plus vrai que le poids de l'actionnariat populaire, qui est souvent le leur, les empêche de consacrer une part trop importante de leurs ressources à autre chose que des participations choisies sur des critères éthiques, excluant ainsi la possibilité de bénéficier de produits de placements importants.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'aucune enquête n'avait, à notre connaissance, tenté d'en cerner l'impact, nous nous sommes attachés à étudier l'impact d'une aide publique pour l'étude et le suivi des dossiers pris en charge par les structures de capital risque de proximité.

Cette aide, qui serait utilement couplée à un appui à la qualification des acteurs, pourrait également rentrer dans le cadre d'un dispositif global de soutien au capital risque de proximité qui incluerait des mesures de garantie, de réduction d'impôts, d'abondement en capital, telles qu'elles ont déjà été pratiquées.

2. 2 Impact de l'aide sur le nombre d'interventions

Les analyses chiffrées qui suivent proviennent notamment de l'annexe statistique Taille et nombres d'interventions (p. 32).

20 organismes ont évalué quantitativement l'impact d'une aide (estimée à 50 KF par intervention). Ces 20 sociétés ont effectué au total 92 participations en 96 et 108 participations en 1997.

Les prévisions (hors attribution d'une aide) pour 1998 de ces 20 organismes sont sensiblement égales à celles de 1997 (107 interventions). **Avec une aide, l'estimation est de 194 interventions (72% de projets financés supplémentaires).**

Notons que **ce sont les plus petits organismes qui ont réagi le plus énergiquement à l'idée d'une aide.** Ainsi Femu Qui, Filières, Loire Développement, Sadepar doubleraient leurs interventions tandis que Maurienne Développement passerait de 0 à 5 interventions en 98.

Est-ce exagéré ? S'agit-il de chasse aux subventions sans contrepartie réelle ? Connaissant de près certains de ces organismes, nous ne le pensons pas. Une aide pérenne, proportionnée à l'activité réelle, permettrait à nombre de structures fragiles d'avoir enfin un budget de fonctionnement leur permettant de se professionnaliser, de communiquer, d'avoir les moyens d'agir que les résultats financiers de leurs interventions dans la création d'entreprises ne leur donneront statistiquement jamais.

Certains organismes nous ont fait part des effets concrets que l'aide aurait. Loire Développement envisage, si une aide était attribuée, d'embaucher un salarié à mi-temps pour assurer le suivi des dossiers ; Femu qui SA (Corse), qui mène un travail de suivi approfondi, regrette l'impossibilité de pouvoir financer le fonctionnement de ce suivi (un seul salarié, mis à disposition par l'association partenaire, la société n'ayant pas la possibilité d'embaucher un salarié à plein temps) ; Filières (Bretagne) souhaite professionnaliser le suivi dans l'avenir (uniquement bénévole pour l'instant).

Si l'aide ne débouche pas forcément sur l'embauche de salariés dans le court terme (Filières note avec raison que le nombre de projets qu'elle suit ne justifierait probablement pas un plein temps), elle doit permettre de rationaliser le suivi et l'étude des entreprises, et de le faire reposer sur des bases plus solides.

Une minorité d'organismes plus importants ont été également très sensibles à l'idée d'une aide. Ainsi Samenar passerait de 3 à 7 interventions tandis qu'Ile-de-France développement passerait de 7 à 11.

L'Institut Lorrain de Participation, qui a cessé les interventions en création en dessous de 1 MF, envisage de créer un fonds spécifiquement dédié aux participations en fonds propres sur de petits montants (100-500 KF). Dans ce cadre, il souhaite rationaliser les frais d'étude et de suivi des petits dossiers et souhaite associer des relais locaux dont l'objectif serait également d'accompagner les dirigeants de ces TPE. Une aide de l'Etat serait sans doute un facteur déclenchant pour ce projet.

Il faut noter que contrairement au premier groupe - dont le manque de ressources d'exploitation est patent - ces organismes devraient bénéficier pour fonctionner des produits de placement de leur capital non investi (46 MF pour Ile-de-France Développement si l'on fait la différence entre le capital et le montant du portefeuille).

Rhône Alpes Création, qui a élaboré une proposition de dispositif d'appui aux interventions en capital-risque dans les jeunes entreprises régionales, estime que le coût de gestion d'un dossier de 600 KF pourrait être ramené, en proportion, à celui d'un dossier de 1,2 MF par l'attribution d'une aide de 150 KF.

Enfin, signalons le cas particulier de Socoden. Cet organe de financement du réseau des SCOP (coopératives ouvrières de production) intervient en prêts participatifs et non en capital, ce qui devrait peut-être l'exclure du champ de l'aide du FNDE. C'est une société importante (140 MF de capital) qui bénéficie d'une redevance annuelle de l'ensemble des SCOP chaque année (1 pour mille du CA). Néanmoins, les chiffres indiqués : 40 interventions supplémentaires inférieures à 250 KF en cas d'attribution d'une aide, soit un doublement de l'activité sur ces niveaux, nous font penser qu'une analyse particulière doit être faite. Par ailleurs, il faut noter l'existence de trois Fonds d'Aide à la Création, à l'Investissement et au Développement (FACID) pilotés par les URSCOP du Nord-Pas-de-Calais/Picardie, de PACA et des Bouches du Rhône.

2. 3 Impact de l'aide sur le montant des projets financés

L'impact apparaît particulièrement important sur les petites interventions.

1/ On note, au cas où une aide serait attribuée, un important accroissement des participations prévues dans des petits projets, qui ont un surcoût de gestion et d'accompagnement, difficilement supportable par les petites structures (budget de fonctionnement quasi-inexistant), aussi bien que par les plus grosses (coût d'étude du dossier disproportionné par rapport à l'espoir de gain). **65 projets supplémentaires seraient financés sur des montants inférieurs à 250 KF si une aide FNDE à l'accompagnement était accordée.**

2/ Pour des projets de montant moyen (250 à 1000 KF), l'accroissement des participations serait moindre : 22 interventions supplémentaires. Cette augmentation se répartit sur des SCR plus importantes, qui feraient un effort particulier dans des « petits » projets à leur échelle, c'est-à-dire entre 250 et 500 KF. Notons le cas particulier de Expanso SDR qui passerait de 0 à 5 interventions dans cette tranche.

2. 4 Propositions sur les modalités d'applications de l'aide

Eviter de croiser des critères d'attribution trop stricts

Les premiers constats tirés de l'analyse des tableaux joints en annexe se rejoignent sur un point : **tout critère objectif choisi en terme de niveau d'intervention, de capital de la structure (maximum ou minimum), de type d'actionnariat de l'organisme (cf. annexe Capital social p. 23),... restreindra le champ d'application de l'aide et son impact.** Si plusieurs critères sont croisés, le champ restant risque d'être fort congru et l'impact douteux.

Les tableaux joints permettent d'évaluer différentes hypothèses de croisement de critères.

A titre d'exemple, à partir de notre échantillon, **un seuil de participation supérieur à 250 KF exclurait 38% des organismes et 64% des interventions.** Nous préconisons donc un seuil minimum de 100 KF.

Organisation du dispositif

- D'une manière générale, il serait préférable de poser quelques critères de principe ou d'orientation et de laisser l'administration ou l'organe de gestion du fonds décider de l'attribution de l'aide au cours d'une commission **trimestrielle sur la base de conventions préalables d'objectif** (ou de progrès) passées avec les organismes postulants, et de rapports trimestriels ou semestriels d'activité.
- Un organisme tiers pourrait être chargé de la préparation des **conventions sur la base d'un cahier des charges**.
- Cet organisme aurait également en charge l'organisation du suivi de l'activité et de la présentation des rapports d'activité afin d'alléger la tâche de l'administration décisionnelle.

Une aide forfaitaire plutôt que des remboursements de dépenses engagée

Le dispositif AFINAQ mis en oeuvre en Aquitaine, et suivi par la société Expanso, en apporte un exemple *a contrario*. Ce dispositif, qui apportait une aide à l'accompagnement et au suivi aux SCR investissant dans des PME aquitaine, fonctionnait sur la base d'une justification de chaque dépense engagée (justificatif du temps passé par le chargé de mission, avec la signature du chef d'entreprise). Ce système ne semblait pas donner satisfaction tant aux SCR qu'aux entreprises soutenues ;

Prendre en compte les avances en compte-courant dans le montant des interventions prises en compte pour le calcul de l'aide financière

En effet, près de 40% des organismes intervenant de façon importante en création (par exemple Autonomie et solidarité, et Herrikoa) ont pour règle de lier une intervention en capital (1/3 du montant total) à une intervention en compte-courant (2/3). Ce système permet de soutenir des entreprises plus petites, dont les animateurs ont peu d'apport personnel, sans prendre la majorité du capital. Il permet aussi à l'organisme de capital-risque de se retirer progressivement par remboursement progressif des comptes-courants, sans mettre en danger la petite entreprise.

3 Soutien à la qualification des acteurs

L'aide risque de perdre une partie de son efficacité si elle n'est pas accompagnée d'un soutien à la qualification des acteurs.

3. 1 Les réseaux existants ont une activité limitée

. L'ANCP

Le réseau comptait 19 membres en 1995. L'ANCP a cessé d'organiser des séances d'échange et de formation depuis quatre ans. Son président, Pascal Wagner, indique que ces réunions réunissaient une trentaine de participants en moyenne et constituaient le coeur de l'activité du réseau. L'ANCP n'a plus d'activité mais pourrait redémarrer si un soutien public redonnait de l'air aux petites sociétés de capital-risque.

Les thèmes émergents qui mériteraient d'être repris selon le président de l'ANCP sont les suivants :

Sur le métier :

- analyse d'un business-plan ;
- analyse des hommes : typologie des dirigeants, profils type ;
- analyse de cas : échecs, dérapages ; typologie des réussites, des échecs ;

Sur les structures : la fiscalité des OCR.

. UNICER

Ce réseau réunit 22 structures, dont 11 font partie de l'échantillon interrogé. Il n'a pas à ce jour organisé de séance de formation.

. Le programme PME de la Caisse des Dépôts et Consignations

La CDC a investi 400 MF dans 33 structures de capital-investissement. Sur ces 33 structures, 13 font partie de l'échantillon interrogé et, sur ces 13, seules 5 ne sont pas en outre membres de l'UNICER

Des structures se sont regroupées pour l'achat d'un CD ROM financier. Des échanges de pratique, des formations sont prévues.

Cependant, peu des sociétés que nous avons interrogées en font partie (13 sur les 52 interrogées, dont 8 sont déjà membres de l'UNICER).

Comme le montre le tableau qui suit, les caractéristiques des sociétés appartenant au programme sont sensiblement différentes de celles que nous avons interrogées pour cette enquête.

	CDC	Enquête
Nombre de structures	33	40
Capital	3 500 MF	2 440 MF
Nombre de structures gérant :		
- moins de 20 MF de capital	5	21
- entre 20 et 50 MF de capital	8	5
- plus de 50 MF de capital	19	11
Investissement en 96	428 MF (soit 12 MF en moyenne par structure)	226 MF (soit 5 MF en moyenne par structure)
Investissement total	2 000 MF	1 100 MF
Investissement en création en 96	45,6 MF (81 projets), soit 11% du montant total et 21% du nombre total de projets	163 projets, soit 35% du nombre de projets

3. 2 Besoins identifiés

L'annexe "Pratiques et besoins des organismes" laisse apparaître certains besoins rencontrés par les SCR de proximité et non satisfaits, notamment pour celles n'appartenant à aucun réseau. Parallèlement à l'attribution d'une aide, un certain nombre de propositions qualitatives doivent donc être avancées.

- . Même si les échanges entre structures existent, ils restent peu fréquents et cantonnés souvent à des échanges de documents. Un organisme tiers pourrait assurer une animation du réseau constitué par les bénéficiaires, des échanges d'informations entre les membres, la constitution et la diffusion d'outils méthodologiques accompagnés de sessions de formation, pour les organismes qui en auraient besoin.
- . Ces outils concerteraient essentiellement la **gestion spécifique des SCR de proximité**. En fonction des demandes, il pourra être également mis en place, par exemple, un service de mise jour continu de la législation et des pratiques financières touchant le capital-risque de proximité ou une base de données d'indicateurs sectoriels (demande exprimée par Filco).
- . Cet organisme se devra également de **capitaliser et diffuser les expériences innovantes** de mises en réseaux (Financeurs de l'Innovation en Lorraine), de stratégie de sortie (micro-bourses aux projets (Haute Normandie) par exemple), et d'insertion dans l'environnement local.
- . La spécificité des SCR de proximité, qui font beaucoup appel à des bénévoles, ne doit pas être abandonnée. Cependant, un travail de réflexion sur une méthodologie de mobilisation de ces compétences autour de projets régionaux doit être mené.

Conclusion

Les critères de sélection de notre échantillon étaient relativement stricts (organismes de capital-risque privés, intervenant en création pour des montants inférieurs à un million de francs).

Cependant, à l'intérieur de cet échantillon, de nombreuses pratiques innovantes, locales et répondant à un besoin en financement non satisfait, ont pu être analysées.

Il est difficile d'établir une présentation uniforme de ces organismes. De fortes différences existent (dans la nature de leur intervention, les ressources mobilisées, la justification de leur action...).

Le lien avec le territoire est souvent consubstantiel avec ces structures, qui savent parler à une population particulière. Toutes répondent à un besoin non satisfait par les banques ou les sociétés de capital-risque plus importante. Elles ont en outre en commun d'assumer une prise de risque sur des critères qui ne se limitent pas uniquement à la seule rentabilité financière.

Un soutien financier pour l'étude des dossiers et le suivi des entreprises serait utile pour l'ensemble de ces structures.

Quelques points nous font cependant plaider plus particulièrement pour un soutien des sociétés de plus petite taille et qui interviennent pour des montants plus modestes (moins de 250 KF) :

- elles sont le moins soutenues par les institutions (Sofaris, CDC, Union européenne en particulier) ;
- elles ont un coût unitaire d'intervention plus faible ;
- elles mobilisent généralement des ressources financières et humaines de citoyens, les faisant ainsi participer au développement économique local ;
- elles interviennent dans les projets les plus délaissés par les banques (petite taille, faibles fonds propres, moindre rentabilité espérée).

Bien sûr, soutenir les plus petits organismes de capital-risque implique un effort complémentaire en terme d'animation et de formation des acteurs, parfois plus isolés. Mais n'est-ce pas une juste ambition pour la collectivité d'appuyer les initiatives citoyennes d'intervention financière dans le développement économique local ?

N'est-ce pas là le moyen d'appuyer le développement du capital de proximité en direction des petites entreprises, souhaité notamment par le CNCE et, semble-t-il, le gouvernement ?

1. Liste des organismes contactés	14
2. Besoin et pratiques des acteurs	15
3. Questionnaire adressé aux organismes	19

Tableaux statistiques

Tableau 4. 1 : Capital social	23
Tableau 4. 2 : Portefeuille global	24
Tableau 5 : Investissements en développement	25
Tableau 6. 1 : Investissements en création - total du portefeuille (distribution par classe)	26
Tableau 6. 2 : Investissements en création - 1996 (distribution par classe)	27
Tableau 6. 3 : Investissements en création - 1997 (distribution par classe)	28
Tableau 6. 4 : Investissements en création prévus en 1998 avec une aide (distribution par classe)	29
Tableau 6. 5 : Investissements en création prévus en 1998 sans aide (distribution par classe)	30
Tableau 7 : Conditions d'intervention affichées (fourchette)	31
Tableau 8 : Tailles des organismes et nombres d'investissement en création (synthèse)	32
Tableau 9 : Caractéristiques des organismes étudiés (totaux) et investissements en création (totaux)	33

Annexe 1 : Liste des organismes contactés

Nom	Membres d'un réseau
ARTOIS INVESTISSEMENT	
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES	
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	
CAPITAL AUVERGNE DEVELOPPEMENT	
CIPP	
CREANOR	
DEVELOPAH SA	
EVOLUTION CONSULTING	
FEMIU QUI S.A.	
FIDELB	anep
FILCO	
FILIERES	anep
FINANCIERE D'AQUITAINE	anep
FINORPA	unicer
GARRIGUE	
HBCM 13	hbcm
HBCM INDUSTRIALISATION 71	hbcm
HERRIKOA	anep
HOUILLERES CENTRE	
IAD SA	
IDEB	edc, unicer, anep
IDPC	edc, anep, unicer
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	edc
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	edc, unicer
JEUMONT DEVELOPPEMENT	
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	edc, anep
LOIRE DEVELOPPEMENT	anep
LORIENT DEVELOPPEMENT	unicer, anep
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	
OUEST CROISSANCE	anep
POITOU CHARENTE EXPANSION	unicer, edc
PYRENEES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	
RHONE ALPES CREATION	edc, unicer
ROUBAIX TOURCOING VALLEE DE LA LYS	unicer, edc
SA RANCE INVESTISSEMENT	
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL (SOLOREX)	unicer
SADEPAR	edc, anep
SAMENAR	edc, unicer
SCA AMBITION MAYENNE	
SCOP ENTREPRISES LILLE	scop
SDD 65	edc
SEBADOUR	
SOCIETE EXPANSO SDR	
SOCODEN	scop
SOFIMAC	edc, unicer
SOFIREM	
SOFITULE	
SORID	
SYBEL	
TARN ET GARONNE INVESTISSEMENT	
TOURAINE PARTICIPATION	edc
URSCOP LIMOUSIN BERRY	scop

52 sociétés

Toutes ces sociétés ont été contactées par fax et relancées par téléphone une fois

Annexe 2 : Pratiques et besoins des organismes

1 Echantillon et méthode

Lors de la première phase de l'enquête, toutes les structures ayant répondu (40 structures) ont apporté des éléments précis sur les modalités et sur les personnes chargées de l'accompagnement et du suivi des entreprises.

Quelques-unes de ces sociétés ont en outre été rappelées pour recenser de façon plus approfondie leurs besoins et leurs pratiques. De cette étude découle un certain nombre de propositions en matière de qualification des acteurs et de rationalisation du fonctionnement des structures.

Six sociétés ont été contactées directement :

- SA Rance investissements, en cours de redémarrage d'activité, hébergée par la CCI de Dinan ;
- Femu qui SA, petite SCR corse, 1 salarié mis à disposition par l'association partenaire ;
- Filières, petite SCR bretonne ;
- IDPC, investisseur de plus grande envergure, créé il y a dix-sept ans, membre de l'UNIC, UNICER et du programme CDC ;
- SADEPAR, SCR lorraine investissant entre 200 et 500KF, hébergée par la CCI des Vosges ;
- Filco, 1,5 million de capital, 6 investissements en création, hébergée par une pépinière d'entreprise ;

Les pratiques d'Herriko (Aquitaine) et d'Autonomie et Solidarité (Nord Pas de Calais) ont déjà été étudiées en 1996 par Epicea. Les résultats de cette étude sont publiées dans un document de travail de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (« L'accompagnement des créateurs d'entreprise, pratique des financiers de proximité »)

2 Données quantitatives

Sur les 40 sociétés, la moitié emploie au moins un salarié (mais une enquête réalisée en 1990 par B. Granger et F. Tertrais, sur une population comparable à celle de l'enquête présentée rappelle qu'elles sont moins de 20% à employer deux salariés ou plus). Seules une dizaine d'entre elles n'ont pas recours de manière habituelle à des bénévoles ou à une structure externe pour l'analyse et le suivi des dossiers.

Huit sociétés déclarent passer moins de cinq jours à l'étude des dossiers. Comme on pouvait s'y attendre, les sociétés plus importantes (Ile de France Développement, Finorpa, Institut Lorrain de Participation par exemple), mais aussi quelques SCR de moindre envergure (Sadepar notamment) déclarent y passer plus de dix jours.

Les modalités de suivi et d'analyse sont assez proches pour l'ensemble des sociétés interrogées.

3 Analyse des pratiques et des besoins

En suivant l'ordre chronologique d'une intervention en fonds propre, on peut analyser les pratiques en quatre temps : l'entrée des dossiers ; la sélection des dossiers ; le suivi de l'entreprise et la sortie du capital.

On verra que, au delà de certaines propositions pratiques qui permettraient d'améliorer l'efficience des pratiques, les acteurs se sentent assez qualifiés et capables de mobiliser des compétences externes pour ne pas ressentir de besoins fondamentaux dans leur relation aux entreprises.

Par contre, la spécificité de la gestion d'une SCR est moins maîtrisée et fait plus souvent l'objet d'une demande de formation. En outre, si les échanges de pratiques existent entre structures, ils demandent à être formalisés.

3. 1 Pratiques et propositions pour améliorer le nombre de projets instruits

Les dossiers arrivent en général par les partenaires traditionnels des SCR (chambre de commerce, banques,...). Mais, globalement, les structures regrettent le peu de dossiers qui leur parviennent.

Pour SA Rance, comme pour d'autres, la communication externe est un des objectifs prioritaire de l'année à venir.

Un travail pédagogique sur le capital risque de proximité ; ainsi qu'une réflexion sur la reconnaissance et la spécificité des SCR auprès des comités de communes, des banquiers, ... permettrait d'accroître le nombre de dossiers instruits.

Des expériences de Bourse aux projets (en Haute Normandie) dans laquelle les SCR peuvent trouver trimestriellement des sociétés à la recherche de capitaux demandent également à être expérimentées et généralisées. Filco trouve par ce biais un ou deux projets à étudier à chaque fois.

3. 2 Sélection des dossiers

Le circuit type (que l'on retrouve tel quel chez Filco par exemple) est un premier passage par le salarié (ou un bénévole plus ou moins permanent) de la SCR, qui est suivi éventuellement d'un examen plus approfondi par un bénévole disposant de fortes compétences juridiques, financières, ou techniques.

Chez Filières, le gérant dispatche les dossiers reçus vers les membres de la société, en fonction de leur compétence technique et de leur proximité géographique. A ce niveau là, le travail bénévole est jugé satisfaisant.

Filco fait examiner les dossiers par un conseil juridique externe bénévole.

Si l'on exclut le cas d'IDPC, où les salariés qui assureront le suivi font eux-même la sélection des dossiers, l'ensemble des structures finalisent la sélection avec un comité d'engagement composé de banquiers, chefs d'entreprise, et de personnes spécialisées dans la création ou la gestion d'entreprise.

Il ne faut oublier non plus le travail « social » qui est effectué par les SCR dans la phase de sélection. Femu qui, par exemple, reçoit tous les demandeurs (50 par ans) et

Annexe 2

combine à ce moment là un travail de sélection technique du dossier, et un travail de réorientation du porteur.

Dans cette perspective, il faut aussi évoquer le travail d'accompagnement au montage du dossier joué par les SCR. Il arrive par exemple à Herrikoa de monter des tours de table pour des projets d'envergure.

3. 3 Suivi des dossiers

On peut noter une forte motivation pour crédibiliser le suivi effectué (aide au montage, accompagnement dans les négociations bancaires,...).

La plupart des structures mobilisent leurs partenaires (CCI notamment) ou des bénévoles (administrateurs, parrains,...). SA Rance a déjà des banques comme partenaires, et estime qu'elle peut compter sur des compétences extérieures.

Les sociétés qui n'ont pas (ou peu) de salariés à plein temps doivent donc compter sur les bonnes volontés bénévoles ou sur les partenaires extérieurs, de manière régulière et sur un temps long.

Or, on constate statistiquement que très peu de SCR peuvent supporter plus d'un salarié (cf. enquête réalisée par F. Tertrais et B. Granger en 1990 sur 57 SCR).

Au niveau de suivi, voir de la sélection, le problème ne se pose donc pas en terme de qualification des ressources humaines mobilisées.

Par contre, l'externalisation de ces tâches vers des structures externes ou des bénévoles est générale.

Cette "externalisation" est parfois formalisée (système de parrainage pour Autonomie et Solidarité ou une SCR qui n'est plus en activité : Génération Banlieue), elle peut même être souhaitable (la personne qui effectue le suivi est différenciée de celle qui finance ; les banques peuvent estimer que la pression effectuée par des bénévoles est plus forte que celle effectuée par des professionnels), en tout cas elle permet à la SCR d'effectuer un travail de qualité à moindre coût. Cependant, elle peut être à la source d'un manque de régularité et de rigueur.

Quelques besoins ont été relevés lors des entretiens :

- un service de « veille » législative et financière concernant la gestion de l'entreprise, qui permettrait de mettre régulièrement à jour la pratique de la SCR ;
- des données nationales sur le potentiel de développement des secteurs sur lesquels il est demandée une participation, dans la mesure où les SCR ont du mal à vérifier les informations fournies par les entreprises (Filco) ;
- Un système de formation des parrains.

3. 4 Sortie

C'est là que se pose le principal problème. Sur ce point, des échanges de pratiques originales et innovantes pourraient être pertinents.

Le réseau des financeurs de l'innovation (Lorraine), par exemple, organise de façon informelle des « bourses de projets ».

Mais ce type d'outil doit être encadré en tenant compte des spécificités des SCR : il est indéniable que de telles micro-bourses permettent d'améliorer la liquidité des titres détenus, et la réalisation d'éventuelles plus values. Cependant, les liens qui se créent entre l'entreprise et la SCR dans ce type d'investissement ont pour conséquence que

Annexe 2

toutes les SCR ne sont pas prêtes à céder leur participation sans savoir qui seront les nouveaux associés de l'entreprise.

Certaines structures (Herriko) limitent leur participation à moins de 30% du capital, et à moins de la moitié de l'apport des associés actifs, pour éviter les problèmes de sortie.

Coupler le suivi en capital et des comptes courants d'associés permet aussi de contrôler la sortie. Ainsi, Herriko conditionne la poursuite du prêt en compte courant à un écart limité entre le prévisionnel et le résultat effectif.

4 Quels outils pour répondre à ces besoins ?

Les besoins de qualification se situent donc moins dans la connaissance de l'environnement local ou du suivi de l'entreprise que dans la gestion interne d'une SCR (notamment la production de documents type) et dans la formalisation des échanges qui existent déjà entre les structures.

4. 1 Formation à la spécificité de la gestion d'une SCR

Elle est demandée par la plupart des petites structures (Filco, Femu qui, SA Rance), qui doivent composer avec les spécificités des SCR :

- un actionnariat populaire ;
- des montants de capital faible ;
- des frais de fonctionnement relatifs importants ;
- un investissement dans de très petites entreprises ;
- des plus-values limitées ;
- un faible montant de ressources disponibles pour obtenir des produits financiers.

Les structures engagent des frais non négligeables pour la mise à jour ou la création de protocoles, conventions,...

Femu qui s'est adressé à un conseil juridique extérieur, après un premier échec, pour formaliser ses documents (conventions de sortie,...). Cela lui a coûté 20KF pour deux jours de travail. Le changement de structure de Filières (vers une SA à capital variable) lui a également coûté 20KF, à cause de l'appel à un conseil juridique ; SADEPAR et Filco ont utilisé les services d'un conseil juridique extérieur. Ces expériences et documents pourraient utilement être mis à la disposition d'autres structures.

La production et la diffusion d'une méthodologie et de modèles de documents sont à étudier.

4. 2 Formaliser les échanges informels de pratiques

D'une manière générale, les sociétés de capital-risque existant depuis plusieurs années se connaissent bien, et échangent de manière régulière mais informelle sur leurs pratiques.

A titre d'exemple :

- Femu qui a pu échanger des pactes d'associés avec Herriko ou Autonomie et Solidarité. La salariée a même effectué un stage chez Herriko ;
- SADEPAR est en contact soutenu avec l'Institut Lorrain de Participation, mais de manière informelle. De même, elle est membre d'un Réseau de financeurs de l'Innovation, créé il y a un an, et piloté par la DRIRE et l'ANVAR. Ce réseau, informel, regroupe des SCR, mais aussi la BDPME, la Banque de France, la SODIE, la SOFIREM, le SGAR, ... ;
- Filières échange souvent avec les Cigales, les PFIL ;

Certains réseaux existent également de manière structurée :

- l'UNICER ;
- le programme CDC (base de données commune, échange d'expériences, formation...)

Mais, pour l'instant, ces programmes sont en construction.

Une grande majorité de petites SCR disent qu'il n'existe pas de réseau constitué ou les connaissent mais ne s'y reconnaissent pas. Ces sociétés ne bénéficient donc pas de formation ou d'échanges formels.

Annexe 3: Questionnaire adressé aux structures

Nom de la structure :

1. Capital social

Montant : _____

dont : collectivités _____

banques _____

institutionnels _____

autres _____

Nombre de participations depuis l'origine : _____

2. Portefeuille global

Nombre de lignes en portefeuille (au 15/01/98) : _____

Montant global en portefeuille (au 15/01/98) : _____

	Investissements de l'année	
	Nombre	Montant
en 1996		
en 1997		
prévisions 1998		

3. Investissement en développement

Nombre de lignes en portefeuille (au 15/01/98) : _____

Montant global en portefeuille (au 15/01/98) : _____

	Investissements de l'année	
	Nombre	Montant
en 1996		
en 1997		
prévisions 1998		

4. Investissement en création¹

		Nombre d'investissements dont le montant est compris entre					
		M<50	50≤M<100	100≤M<250	250≤M<500	500≤M<1000	M≥1000
Total Encore vivant	K*						
	CCA**						
1996	K*						
	CCA**						
1997	K*						
	CCA**						

Prévisions pour 1998

MONTANT (kF)	M<50	50≤M<100	100≤M<250	250≤M<500	500≤M<1000	M≥1000
1998	K*					
	CCA**					

* Participation en capital

** Compte courant associé

5. Conditions de participations

Montant minimum de participation : _____

Montant maximum de participation : _____

¹ Uniquement les investissements au démarrage de l'entreprise.

6. Etude des dossiers avant le financement

Qui l'assure ? (Cochez les cases qui conviennent)

- bénévole
- salarié
- structure externe
- autre, précisez : _____

Durée (équivalent jours conseil) : _____

Modalités de l'expertise :

7. Suivi des dossiers

Qui l'assure ? (Cochez les cases qui conviennent)

- bénévole
- salarié
- structure externe
- autre, précisez : _____

Modalités du suivi:

Annexe 4.1 : capital social (KF)

39 réponses

	montant	collectivités	banques	institutionnels	autres
ARTOIS INVESTISSEMENT	3 813	0	813	3 012	0
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES	19 100		18 030	1 069	
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	9 300	1 000	100	100	8 100
CIPP	1 065	0	0	0	0
DEVELOPAH SA	1 000		400	100	500
FEMU QUI S.A.	3 000	0	0	0	1 300
FIDELB	5 202		1 000	1 200	3 002
FILCO	1 500		300		1 200
FILIERES	111				111
FINANCIERE D'AQUITAINE	89 894	0	89 894	0	0
FINORPA	847 000	22 000	3 850	0	821 150
GARRIGUE	1 163				1 163
HERRIKOA	10 800		1 188	864	8 748
IAD SA	24 526	4 905	4 905		14 716
IDEB	52 500	17 063	15 750	11 550	8 138
IDPC	76 116	13 297	20 605	36 505	5 709
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	61 000	30 000	25 000	6 000	
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	143 000	52 910	47 190	10 010	32 890
JEUMONT DEVELOPPEMENT	1 250				
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	27 744	4 799	3 800	15 453	3 689
LOIRE DEVELOPPEMENT	3 915		1 291	861	1 761
LORIENT DEVELOPPEMENT	10 000	4 200	800	4 800	200
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	nc				
OUEST CROISSANCE	62 330	0	52 981	0	9 350
POITOU CHARENTE EXPANSION	30 000	12 000	9 000	3 000	6 000
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	1 959			601	1 358
RHONE ALPES CREATION	41 760	16 996	17 831	4 480	2 422
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	3 250				
SADEPAR	4 500	45	1 035	1 170	2 250
SAMENAR	26 000	8 320	13 780	2 080	1 820
SCA AMBITION MAYENNE	3 005	1 472	1 112	0	421
SCOP ENTREPRISES LILLE	nc	0	0	0	0
SDD 65	4 129		495	2 064	1 569
SOCIETE EXPANSO SDR	52 509	5 251	4 201	0	43 057
SOCODEN	140 000		1 500		139
SOFINAC	52 433	13 633	32 508		6 292
SOFIREM	622 400	0	0	0	0
SORID	1 000				950
SYBEL	1 800			700	1 100
Total	2 440 074	207 891	369 358	105 620	989 103

Annexe 4-2 : portefeuille global

39 réponses

	participations totales (nbre)	en portefeuille		1 996		1 997		1998 (prev.)	
		nbre	montant	nbre	montant	nbre	montant	nbre	montant
ARTOIS INVESTISSEMENT	28	178	3 601	5	1 200	6	1 200	4	1 000
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES	83	48	15 207	14	4 140	23	8 800		
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	68	50	6 200	10	425	16	800	10	49
CIPP	12	8	446	3	270	0	0	0	0
DEVELOPAH SA		4				1	100		
FEMU QUI S.A.	9	9	1 700	4	nc	1	nc	1	nc
FIDELB	10	6	646	2	230	4	410		
FILCO	7	4	675	2	450	1	75	2	450
FILIERES	5	3	192	3	162	1	30	5	500
FINANCIERE D'AQUITAINNE	113	68	62 753	8	5 666	12	9 023	0	0
FINORPA	418	189	86 513	59	21 439	48	15 660	50	17 000
GARRIGUE	51	45	2 578	8	200	3	750	5	500
HERRIKO A	168	81	11 000	18	940	23	1 000	30	1 500
IAD SA	200	64	15 000	6	1 700	13	2 800	16	4 000
IDEB	100	29	15 500	1	300	5	3 750	6	4 000
IDPC	360	85	72 900	13	15 000	15	14 400	15	15 000
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	31	29	15 000	14	6 000	17	9 000	20	10 000
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	275	108	85 376	20	9 922	17	15 904	15	32 465
JEUMONT DEVELOPPEMENT	6	3	450	2	300	1	150	2	500
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	32	20	7 000	1	500	1	700	10	4 000
LOIRE DEVELOPPEMENT	13	4	855					4	850
LORIENT DEVELOPPEMENT	18	11	3 700	0	0	0	0	0	0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	4	4	300	1	100	0	0	0	0
QUEST CROISSANCE	116	86	70 000	19	13 800	23	21 800	0	0
POITOU CHARENTE EXPANSION	21	20	8 000	14	5 500	18	8 300	15	6 500
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	10	8	1 350	1	200	2	350	1	200
RHONE ALPES CREATION	83	45	28 295	7	6 730	11	6 980		
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	12	9	2 290	2	330	0	0		
SADEPAR	17	6	2 185	3	1 170	1	200	4	1 600
SAMENAR	70	55	11 500	9	3 100	8	3 700	8	500
SCA AMBITION MAYENNE	nc	5	1 250	1	150	3	600	2	400
SCOP ENTREPRISES LILLE	nc	49	0	3	343	7	98	0	0
SDD 65		27	17	2 000	3	380	4	525	3
SOCIETE EXPANSO SDR		200	144	72 800	19	13 888	14	6 897	10
SOCODEN		3 400	270	70 000	101	19 400	116	19 400	120
SOFIMAC		160	53	26 000	22	12 280	20	16 100	
SOFIREM		1 797	340	405 000	64	79 000	54	55 000	70
SORID		65	10	7 891	2	550	1	262	
SYBEL		24	15	1 500	2	350	3	400	6
Total		8 017	2 178	1 117 653	466	226 115	493	225 164	434
									210 964

Annexe 5 : Investissements en développement

39 réponses

	total		1 996		1 997		1998 (prev.)	
	nbre	montant	nbre	montant	nbre	montant	nbre	montant
ARTOIS INVESTISSEMENT	7	1 600	3	800	4	800	1	300
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES								
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	8	1 050	3	100	2	200	1	50
CIPP	0	0	0	0	0	0	0	0
DEVELOPAH SA					0			
FEXIU QUI S.A.	3	650	nc	nc	1	500	0	0
FIDELB	2	285			2	285		
FILCO								
FILIERES	2	82	1	82	1	30	2	200
FINANCIERE D'AQUITAINE	33	39 092	4	2 528	7	6 845	0	0
FINORPA	127	47 286	32	10 205	21	7 000	25	8 000
GARRIGUE	20	1 200	7	150	3	750	2	200
HERRIKOA	26	5 000	6	500	8	600		
IAD SA	61	14 750	6	1 700	13	2 800	13	3 700
IDEB	15	8 300	0		2	1 500	2	2 000
IDPC	75	66 000	12	13 000	14	12 200	15	15 000
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	19	9 800	9	4 200	10	5 600	12	7 000
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	60	56 247	4	2 850	7	6 346	13	13 500
JEUMONT DEVELOPPEMENT	1	150	1	150	0	0		
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	7	2 800	0	0	0	0	6	2 400
LOIRE DEVELOPPEMENT	3	500						
LORIENT DEVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	2	150	0	0	0	0	0	0
OUEST CROISSANCE	60	60 000	7	6 000	11	8 300	0	0
POITOU CHARENTE EXPANSION	12	5 000	3	1 600	9	40	6	3 000
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	5	850					1	200
RHONE ALPES CREATION								
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	1	80	1	80	0	0		
SADEPAR	3	1 235	2	835			2	800
SAMENAR	12	5 000	5	1 900	3	1 600	5	3 500
SCA AMBITION MAYENNE	2	450	1	150	1	300	1	200
SCOP ENTREPRISES LILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
SDD 65			1	150	2	300	2	300
SOCIETE EXPANSO SDR	12	49 601	11	11 478	6	2 891	7	7 000
SOCODEN	120	23 000	118	21 000	120	23 000	123	25 000
SOFIMAC	21	10 000	14	8 600	16	9 000		
SOFIREM	193	214 000	26	28 000	14	12 000	30	30 000
SORID	1	300	2	55	1	262		
SYBEL	5	100	1	150	1	100	2	500
Total	918	624 558	280	116 263	279	103 249	271	122 850

Annexe 6. 1 : Investissements en création encore en portefeuille

39 réponses

	En capital (KF)							CCA (KF)						
	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.
ARTOIS INVESTISSEMENT		3	7				10		3	7				10
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES		3	17	27			47							0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	3	26	13				42	21	9	8	1			39
CIPP	5	3					8							0
DEVELOPAH SA			1				1							0
FEMU QUI S.A.	2	3		1			6							0
FIDELB	2	1					3		1	1				2
FILCO			1	3			4	1						1
FILIERES	1	2					3	1						1
FINANCIERE D'AQUITAINE	2		2	4	1		9							0
FINORPA		10	77	28	22	13	150		1	33	26	26	19	105
GARRIGUE	20	5					25							0
HERRIKOA	11	19	2	4			36	7	12	2				21
IAD SA		1	2				3							0
IDEB		1		4	2		7							0
IDPC					5	5	10							0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT				4	1		5							0
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	2	2	2	3	1		10							0
JEUMONT DEVELOPPEMENT			2				2							0
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)			4	2			6					1		1
LOIRE DEVELOPPEMENT				1			1							0
LORIENT DEVELOPPEMENT		4	3				7							0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	1		1				2							0
QUEST CROISSANCE			2	4	3	1	10							0
POITOU CHARENTE EXPANSION			3	5			8							0
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT			2				2					1		1
RHONE ALPES CREATION				15	25	5	45							0
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL		2		8			10							0
SADEPAR			2	1			3		1	2				3
SAMENAR			10	5			15			7	5			12
SCA AMBITION MAYENNE			2	1	1		4							0
SCOP ENTREPRISES LILLE	44	1		2			47		2					2
SDD 65		3					3	2	3	1				6
SOCIETE EXPANSO SDR			1	2		1	4							0
SOCODEN	26	27	14	7	3		77						2	2
SOFIMAC	4	2	9	7	3	7	32	2	3	1	5	2		13
SOFIREM	6	17	39	20	16	13	111	0	3	19	10	8	10	50
SORID	1	1	2	4		1	9				3			3
SYBEL	4	2	1	1	2		10							0
Total	134	140	222	160	85	46	787	32	37	87	49	38	29	272

Annexe 6. 2 : Investissements en création en 1996

39 réponses

	En capital (KF)							CCA (KF)						
	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.
ARTOIS INVESTISSEMENT		1	1				2		1	1				2
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES			6	8			14							0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	2	5					7	2		5				7
CIPP	1		2				3							0
DEVELOPAH SA							0							0
FEMU QUI S.A.			3	1			4							0
FIDELB	1	1					2		1	1				2
FILCO				2			2							0
FILIERES	2	1					3	1						1
FINANCIERE D'AQUITAINE				1			1							0
FINORPA				11	1		13			6	5	1	1	13
GARRIGUE	10	3					13							0
HERRIKOA	2	3	2				7	2	6	3				11
IAD SA							0							0
IDEB					1		1							0
IDPC							2	2						0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT							0							0
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION					1		1							0
JEUMONT DEVELOPPEMENT				1			1							0
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)							0							0
LOIRE DEVELOPPEMENT							0							0
LORIENT DEVELOPPEMENT							0							0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT				1			1							0
OUEST CROISSANCE			1	2			3							0
POITOU CHARENTE EXPANSION				1	4		5							0
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT			1				1							0
RHONE ALPES CREATION					1	6	7							0
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	1		1				2							0
SADEPAR					1		1							0
SAMENAR				4			4			3				3
SCA AMBITION MAYENNE			2				2							0
SCOP ENTREPRISES LILLE	1				1		2							0
SDD 65							0		1	1				2
SOCIETE EXPANSO SDR				3	1		4							0
SOCODEN	15	7	7	4	1		34							0
SOFIMAC	1	2	4	1	2	4	14		1	2	1	2		6
SOFIREM		2	1	1		2	6			2				3
SORID							0							0
SYBEL		1					1							0
Total	36	29	50	30	9	9	163	5	10	24	6	3	2	50

Annexe 6. 3 : Investissements en création en 1997

39 réponses

	En capital (KF)							CCA (KF)						
	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.
ARTOIS INVESTISSEMENT			2				2			2				2
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES			6	17			23							0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	5	7	2				14	3	1	8				12
CIPP							0							0
DEVELOPAH SA			1				1							0
FEMU QUI S.A.					1		1							0
FIDELB	1						1							0
FILCO	1						1	1						1
FILIERES							0							0
FINANCIERE D'AQUITAINE							0							0
FINORPA		2	8	5		1	16		6	3	4	2	15	
GARRIGUE	1						1	2	1					3
HERRIKOA	11	1					12	2	6	3				11
IAD SA							0		1	2				3
IDEB				1			1							0
IDPC						1	1							0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT			2	5			7							0
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION					1		1							0
JEUMONT DEVELOPPEMENT		1					1							0
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)		1					1				1			1
LOIRE DEVELOPPEMENT							0							0
LORIENT DEVELOPPEMENT							0							0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT							0							0
QUEST CROISSANCE			1	2	1		4							0
POITOU CHARENTE EXPANSION		2	3				5							0
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT		1					1		1					1
RHONE ALPES CREATION			3	8			11							0
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL							0							0
SADEPAR			1				1							0
SAMENAR		1	1				2		3	2				5
SCA AMBITION MAYENNE				1			1							0
SCOP ENTREPRISES LILLE	4	1					5		2					2
SDD 65		1					1			1				1
SOCIETE EXPANSO SDR			2			1	3							0
SOCODEN	15	20	9	3	2		49							0
SOFIMAC	3		5	6	1	3	18		1	1		3	2	7
SOFIREM			1	2	1		1	5						0
SORID							0							0
SYBEL		2					2							0
Total	43	34	43	45	19	8	192	8	13	26	6	. 7	4	64

Annexe 6. 4 : Investissements en création prévus en 1998 si une aide est attribuée

39 réponses

	En capital (KF)							CCA (KF)						
	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.
ARTOIS INVESTISSEMENT		3					3		2	1				3
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES							0							0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	4		1			1	6	1	3					4
CIPP							0							0
DEVELOPAH SA							0							0
FEMIU QUI S.A.		2		1			3							0
FIDELB				5			5							0
FILCO				2			2							0
FILIERES		5					5		5					5
FINANCIERE D'AQUITAINE							0							0
FINORPA							0							0
GARRIGUE							0							0
HERRIKOA							0							0
IAD SA							0		1	3				4
IDEB				1	1		2							0
IDPC						2	2							0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT				5	6		11							0
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION							0							0
JEUMONT DEVELOPPEMENT							0			2				2
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	2	3	1				6							0
LOIRE DEVELOPPEMENT		7					7							0
LORIENT DEVELOPPEMENT							0							0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	3	2					5	2	1					3
QUEST CROISSANCE							0							0
POITOU CHARENTE EXPANSION		3	4	1			8							0
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT		5					5							0
RHONE ALPES CREATION				4	8		12							0
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL							0							0
SADEPAR		3	1				4			3				3
SAMENAR		4	3				7		4	3				7
SCA AMBITION MAYENNE		1	1				2							0
SCOP ENTREPRISES LILLE							0							0
SDD 65							0			3				3
SOCIETE EXPANSO SDR					5		5							3
SOCODEN	30	40	14	3	2		89							0
SOFIMAC							0							0
SOFIREM		1	2	1	2	1	7							0
SORID							0							0
SYBEL							0							0
Total	37	55	50	30	20	4	196	3	12	16	6	0	0	37

Annexe 6. 5 : Investissements en création prévus en 1998, sans aide

39 réponses

	En capital (KF)							CCA (KF)						
	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.	< 50	100	250	500	1 000	+	Tot.
ARTOIS INVESTISSEMENT		3						3		2	1			3
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES								0						0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	4		1				1	6	1	3				4
CIPP								0						0
DEVELOPAH SA								0						0
FEMU QUI S.A.		1						1						0
FIDELB				5				5						0
FILCO				2				2						0
FILIERES	2							2	2					2
FINANCIERE D'AQUITAINE								0						0
FINORPA								0						0
GARRIGUE								0						0
HERRIKOA								0						0
IAD SA								0		1	3			4
IDEB								1	1					0
IDPC								2	2					0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT					2	5	7							0
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION								0						0
JEUMONT DEVELOPPEMENT	2							2						0
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	2	1						3						0
LOIRE DEVELOPPEMENT	4							4						0
LORIENT DEVELOPPEMENT								0						0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT								0						0
QUEST CROISSANCE								0						0
POITOU CHARENTE EXPANSION		1	3	1				5						0
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	4							4						0
RHONE ALPES CREATION								3	5	8				0
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL								0						0
SADEPAR				1	1			2			2			2
SAMENAR					3			3				3		3
SCA AMBITION MAYENNE								0						0
SCOP ENTREPRISES LILLE								0						0
SDD 65								0			3			3
SOCIETE EXPANSO SDR								0						0
SOCODEN	15	20	9	3	2			49						0
SOFIMAC								0						0
SOFIREM			1	2	1	2	1			7				0
SORID								0						0
SYBEL								0						0
Total	21	25	33	14	14	9	116	3	6	9	3	0	0	21

Annexe 7 CONDITIONS (KF)

39 réponses

	Minimum	Maximum
ARTOIS INVESTISSEMENT	100	300
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES	100	500
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	20	150
CIPP	6	250
DEVELOPAH SA	40	120
FEMU QUI S.A.	5	500
FIDELB	50	500
FILCO	50	250
FILIERES	25	100
FINANCIERE D'AQUITAINE	400	3 000
FINORPA	50	20 000
GARRIGUE	10	300
HERRIKOA	50	500
IAD SA	50	500
IDEB	200	2 300
IDPC	250	2 500
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	100	1 000
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	500	6 000
JEU'MONT DEVELOPPEMENT	50	250
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	100	1 000
LOIRE DEVELOPPEMENT	100	400
LORIENT DEVELOPPEMENT	100	500
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	25	100
OUEST CROISSANCE	200	2 000
POITOU CHARENTE EXPANSION	100	500
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	150	200
RHONE ALPES CREATION	250	1 200
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	50	300
SADEPAR	200	500
SAMENAR	200	1 000
SCA AMBITION MAYENNE	50	400
SCOP ENTREPRISES LILLE	1	500
SDD 65	50	300
SOCIETE EXPANSO SDR	150	8 000
SOCODEN	20	2 000
SOFIMAC	200	3 000
SOFIREM	50	illimité
SORID	nc	nc
SYBEL	1	500
Total		

Annexe 8 : Taille et nombre d'interventions

	Capital	portefeuille global	96	97	98 avec aide	98 sans aide
ARTOIS INVESTISSEMENT	3 813	3 601	2	2	3	3
ASSOC. B. POPULAIRES	19 100	15 207	14	23	0	0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	9 300	6 200	7	14	5	5
CIPP	1 065	446	3	0	0	0
DEVELOPAH SA	1 000		0	1	0	0
FEMU QUI S.A.	3 000	nc	4	1	3	1
FIDELB	5 202	646	2	1	5	5
FILCO	1 500		2	1	2	2
FILIERES	111	192	3	0	5	2
FINANCIERE D'AQUITAINE	89 894	62 753	1	0	0	0
FINORPA	847 000	86 513	12	15	0	0
GARRIGUE	1 163	2 578	13	1	0	0
HERRIKOA	10 800	11 000	7	12	0	0
IAD SA	24 526	15 000	0	0	0	0
IDEB	52 500	15 500	1	1	2	1
IDPC	76 116	72 900	0	0	0	0
ILE DE FRANCE DEVELOPPEMENT	61 000	15 000	0	7	11	7
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION	143 000	85 376	1	1	0	0
JEUMONT DEVELOPPEMENT	1 250	450	1	1	0	2
LIMOUSIN PARTICIPATION (ex ENL)	27 744	7 000	0	1	6	3
LOIRE DEVELOPPEMENT	3 915	855	0	0	7	4
LORIENT DEVELOPPEMENT	10 000	3 700	0	0	0	0
MAURIENNE DEVELOPPEMENT	6 000	300	1	0	5	0
OUEST CROISSANCE	62 330	70 000	3	3	0	0
POITOU CHARENTE EXPANSION	30 000	8 000	5	5	8	5
PYRENNES ROUSSILLON INVESTISSEMENT	1 959	1 350	1	1	5	4
RHONE ALPES CREATION	41 760	28 295	7	11	12	3
SAAR LOX LUX SEED CAPITAL	3 250	2 290	2	0	0	0
SADEPAR	4 500	2 185	1	1	4	2
SAMENAR	26 000	11 500	4	2	7	3
SCA AMBITION MAYENNE	3 005	1 250	2	1	2	0
SCOP ENTREPRISES LILLE	nc	0	2	5	0	0
SDD 65	4 129	2 000	0	1	0	0
SOCIETE EXPANSO SDR	52 509	72 800	4	2	5	0
SOCODEN	140 000	70 000	34	49	89	49
SOFIMAC	52 433	26 000	10	15	0	0
SOFIREM	622 400	405 000	4	4	6	6
SORID	1 000	7 891	0	0	0	0
SYBEL	1 800	1 500	1	2	0	0
	Total	154	184	192	107	

Annexe 9 :

Caractéristiques des organismes étudiés

CAPITAL SOCIAL

	Total (KF)
Cap. social	2 440 074
collectivités	207 891
banques	369 358
institutionnel	105 620
autres	989 103

CONDITIONS DE PARTICIPATION

montant minimum	1
montant maximum	20 000
montant moyen mini	107
montant moyen maxi	1 660

Total Moyenne
nombre de participations depuis la création : 8 017 217

PORTEFEUILLE GLOBAL

32 réponses moyenne par projet : 513

	Total nombre	Total montant	Moyenne (KF)
Total	2 178	1 117 653	29 412
1996	466	226 115	6 281
1997	493	225 164	6 086
prévisions 1998	434	210 964	3 830

INVESTISSEMENT EN DEVELOPPEMENT

	Total nombre	Total montant	Moyenne
Nbre de lignes	918	624 558	18 369
1996	280	116 263	3 875
1997	279	103 249	3 227
prévisions 1998	271	122 850	4 388

INVESTISSEMENT EN CREATION

	nombre de projets dont le montant est compris entre						TOTAL
	0-50KF	51-100KF	101-250KF	251-500KF	501-1000KF	plus de IMF	
En portefeuille							
Capital	134	140	222	160	85	46	787
CCA	32	37	87	49	38	29	272
1996							
Capital	36	29	50	30	9	9	163
CCA	5	10	24	6	3	2	50
1997							
Capital	43	34	43	45	19	8	192
CCA	8	13	26	6	7	4	64
proportion (/total)	17%	18%	28%	20%	11%	6%	
Cumulé	17%	35%	63%	83%	94%	100%	

1998 avec aide							
Capital	37	55	50	30	20	4	196
CCA	3	12	16	6	0	0	37
1998 sans aide							
Capital	21	25	33	14	14	9	116
CCA	3	6	9	3	0	0	21
Impact de l'aide	16	30	17	16	6	-5	80
soit un impact de:	76%	120%	52%	114%	43%	-56%	69%